

Comité Syndical du 16 décembre 2015

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 04 décembre 2015, s'est réuni le 16 décembre 2015 à 18h30 à la Salle de la communauté de Communes Les Vallons de la Tour, sous la présidence de Monsieur Alain Berger

Titulaires

BERGER Alain	CHABERT Jean-Pierre	
BERGER Dominique	GROS Hubert	
COMBEROUSSE Yves	FREMY Didier	
DOYEN Eric	MICHAUD Jean-Paul	
GIROUD Maurice	ZIERCHER André	
QUEMIN André	DOIDY Bernard	
VITTE Gérard	CHAVANTON-DEBAUGE Edith	
SIMONDANT Martial	COQUET Raymond	
BALLEFIN Robert	MARCEL Roger	
BARRAL-JOANNES Anne-Laure	REYNAUD Jean-Louis	
LAUDE Michel	ARCHER Jean-Claude	
LAVILLE Christophe	DUVERNE Christophe	
	RABATEL Daniel	

Suppléants

AIMONETTI Robert	PERRICHON Marie-Madeleine
BADIN Jean	CASTAING Patrick
BADIN Pascale	MEYRIEUX Jean-Pierre
CARRON Michel	

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine, MASSARD Emmanuelle.

<u>Excusés</u>: Mrs DURA Jean-Christophe, CHRIQUI Vincent, GENTAZ Gilles, RABUEL Guy, VASSAL Guy, VIAL Martial, WIRTH Jean-Pierre, REYNIER Jacques, GLAD Laurent, TORRES Gilles, PAGET Jean-Paul, GALLIEN Jean, PORRETTA René, COCHARD Bernard, REY Christian, ORELLE Pierre-Louis, PARISET Robert, FERRARIS Patrick, PIOLAT Jean-Christian, GIRARD Thierry et Mmes ARNAUD Thérèse, FASSINOT Christine, SAUGEY Catherine

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance.

Le Président présente l'ordre du jour et précise qu'un point supplémentaire est ajouté et remis sur table. Il s'agit d'une décision modificative afin de régulariser une écriture comptable avant la fin de l'année. Il n'y a pas d'opposition à l'ajout de ce point.

I- Point sur l'évolution du périmètre du SCoT Nord-Isère

Mr le Président indique qu'étant donné l'évolution à venir du périmètre du SCoT le bureau syndical a décidé de ralentir et de sursoir sur le débat sur le PADD qui aurait dû avoir lieu ce soir, ce débat aura lieu fin janvier. En effet, le Bureau souhaite éviter des dépenses inutiles et mettre en suspens les travaux en cours. Il indique que cela impliquera un risque de ne pas approuver le SCoT au 1er janvier 2017, mais que ce risque est mineur car le SCoT répond déjà en partie aux attendus du Grenelle.

Il précise que l'évolution du périmètre concerne les communes des Abrets et de Fitilieu étant donné leur fusion avec la Bâtie-Divisin et leur volonté d'aller dans le Voironnais. Une question se pose également concernant Pont de Beauvoisin. Par ailleurs, au plus tard au 1^{er} juillet 2016, la CCRSJ rejoindra probablement le SCoT de la Région urbaine Grenobloise, quant à la CCBD, la fusion avec les communautés de communes du pays des couleurs et de l'Isle Crémieu est prévu au 1er janvier 2017. Il précise que le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, actuellement en révision souhaiterait que la CCBD les intègre rapidement afin de poursuivre leur révision - actuellement en suspens - sur un périmètre stabilisé.

La position du syndicat mixte du SCoT NI n'est pas de bloquer ces évolutions mais il s'agira de négocier les modalités financières de sortie.

Il indique que la problématique de sortie des communes des Abrets et de Fitilieu est plus importante, car cela risquerait de scinder en deux le SCoT, qui ne serait rattaché à la CCLVG que par une bande de terre de 2km. Par ailleurs les Abrets classé « ville-relais » a un rôle majeur à jouer dans cette partie du territoire et dans l'armature urbaine du SCoT. Il précise que la décision relève des services de l'Etat.

Mr Rabatel intervient en soulignant effectivement l'importance de cet enjeu et indique qu'il faudrait rencontrer le Préfet.

Mr Frémy souligne également que cela peut remettre en cause la constitution des Vals du Dauphiné.

Le Président indique qu'il a écrit au Préfet et qu'il a rencontré le maire des Abrets et le sous-Préfet sur cette question.

Concernant les autres EPCI du SCoT ayant une population inférieure à 20 000 habitants, le Président indique que le projet de fusion visant à constituer les Vals du Dauphiné n'impacte pas le périmètre du SCoT.

Le Président évoque par ailleurs la question d'une éventuelle fusion à terme des deux SCoT NI et Boucle du Rhône en Dauphiné. Le contexte actuel n'y est pas propice étant donné les révisions en cours, mais le projet pourrait s'envisager étant donné certains aspects communs entre les deux territoires.

Le Président conclut sur la question de l'évolution du périmètre du SCoT, en indiquant qu'il faut donc prendre le temps de voir le territoire se stabiliser.

Le Comité syndical prend acte de cette décision du Bureau syndical.

II- Débat d'orientations budgétaires

Le Président indique que les orientations budgétaires n'intègrent pas à ce jour la modification du périmètre. Il donne ensuite la parole à Mr Duverne, Vice-président en charge des finances.

Mr Duverne indique que les orientations budgétaires de 2016 sont semblables à celles de 2015 sans augmenter les cotisations, et donc avec un BP en fonctionnement et en investissement à minima. Il indique que l'exercice budgétaire 2016 ne sera pas en péril car le syndicat mixte dispose d'un peu de fonds propres qui peut être mobilisé pour ne pas augmenter les cotisations des intercommunalités membres. Il précise toutefois que les appels de fonds seuls ne sont pas suffisants pour boucler le budget.

Il souligne le fait qu'il est encore possible pour 2016 de puiser dans les fonds propres mais que cela ne sera plus possible pour le budget de 2017.

Il présente ensuite de façon synthétique les frais de fonctionnement en précisant que les indemnités des Vice-présidents sont d'un peu moins de 300 € brut et de 400€ brut pour le Président. Il s'agira pour 2017 concernant les Vice-présidents d'envisager éventuellement de diminuer leur nombre si la CCRSJ et la CCBD partent.

Concernant les recettes de 2016, il ajoute qu'il conviendra d'affiner la contribution de la CCRSJ.

Concernant les orientations budgétaires relatives à l'investissement, il indique qu'il conviendra d'intégrer les conséquences financières liées au départ des communautés de communes. Ces départs impliquent un surcoût au niveau des études liées à la révision, le financement de ce surcoût sera à négocier avec les intercommunalités partantes et avec l'Etat.

Il précise aussi qu'il faut anticiper une augmentation de la cotisation en 2017 pour les intercommunalités qui restent.

III- Information sur la démarche Interscot

Mr le Président précise que cette démarche rassemble les 13 SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise, qu'il s'agit d'un espace de dialogue et d'échanges. Il souligne deux sujets importants :

- la démarche d'harmonisation des SCoT visant à harmoniser les représentations cartographiques thématiques des différents SCoT et le vocabulaire.
- l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET) qui est un document opposable au SCoT et auquel l'interscot pourra apporter sa contribution.

Me Evrard sur la base du PPT joint rappelle le fonctionnement de la démarche interscot qui réunit une à deux fois par an les 13 Présidents et plus régulièrement les chefs de projet. Cette démarche est animée par les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne.

Me Evrard rappelle les différentes étapes de cette démarche en citant notamment l'élaboration du Chapitre commun et de la Charte d'urbanisme commerciale (ci-joints), documents qui ont été approuvés et signés par les 13 Présidents de SCoT.

Les dernières rencontres des Présidents ont permis d'identifier des thèmes de réflexion pour établir le programme 2016-2020 de l'Interscot. Parmi ces différents thèmes, l'équipe du syndicat mixte du SCoT Nord-Isère sera partie prenante pour approfondir les sujets relatifs aux mobilités quotidiennes, à l'urbanisme commercial et à la logistique. L'équipe du SCoT associera localement les intercommunalités les plus concernées.

IV - Décision modificative

Mr Duverne présente cette proposition de délibération, également remise sur table en séance et jointe au compte-rendu. Il s'agit d'une régularisation d'écritures comptable suite à une mauvaise ventilation des amortissements.

Le Comité syndical approuve cette décision à l'unanimité.

Il est précisé les dates des prochains comités syndicaux dont le lieu est à confirmer :

- Mercredi 27 janvier à 18h30 : débat sur le PADD
- Mercredi 10 février à 18h30 : Vote du Budget.

La séance est levée à 19h50.

Le Président

Alain BERGER